

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Isabelle Cormier	Numéro de permis 2024045	Date d'inspection Le 24 avril 2025	
Nom de l'établissement Nature Ludique - CAHM		Numéro de téléphone (506) 838-4461	
Adresse 41 avenue Des Érables Clair NB E7A 2C5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma visite en après-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, de la routine quotidienne, de sécurité, de l'alimentation et des effets personnels.
Observation de la collation fournie par les parents.
Les enfants sont à l'extérieur pendant ma visite.

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 24 avril 2025

Date

original signé par

Sarah Laplante

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 avril 2025

Date